

Nous nous ferons aussi un devoir de prendre connaissance de l'état de la paroisse, de l'église et de ses dépendances, des affaires et des comptes de la fabrique, afin de régler et d'ordonner ce que de droit et de besoin à l'égard de toutes ces choses.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1^o Dans chaque paroisse, les trois dimanches qui précéderont notre arrivée, on récitera trois fois à la fin de la messe paroissiale, l'oraison dominicale et la salutation angélique, avec trois *Gloria Patri*, afin d'implorer les lumières du Saint-Esprit, pour nous, pour les prêtres qui nous accompagneront, et pour les fidèles de la paroisse.

2^o Nous nous rendrons dans la paroisse ou mission de... le... (*Voyez l'itinéraire ci-joint*). Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle, de la manière prescrite par le Rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices sera expliqué, puis nous ferons la visite du tabernacle, et enfin nous donnerons la bénédiction du S. Sacrement.

3^o Nous ferons, à commodité, la visite des fonts baptismaux et du cimetière, ainsi que l'examen des comptes de la fabrique, que M. le Curé tiendra prêts à nous être présentés. Nous donnerons une attention particulière à l'exécution des ordonnances rendues dans les visites précédentes.

4^o M. le Curé devra nous présenter 1^o un rapport sur l'état de sa paroisse ; 2^o un inventaire du linge et des ornements de son église ; 3^o un tableau des indulgences, et des messes de fondation, s'il y en a.

5^o Les confesseurs entendront d'abord les confessions de ceux qui devront être confirmés, et n'entendront celles des autres paroissiens que lorsqu'il leur restera du temps pour le faire.

6^o Nous aurons soin de donner avis dans chaque paroisse du jour et de l'heure de notre départ. Messieurs les Marguilliers auront l'attention de nous procurer à nous, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

Sera notre présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.